

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Georges MAGLICA	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Stéphanie MODDE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles MATHEY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Murat BAYAM	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" - Acquisition de locaux

Par délibération du 22 mars 2012, le Conseil de Communauté du Grand Dijon a approuvé le programme d'aménagement et de réhabilitation du site du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière proposé par la SPLAAD (Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise), dans le cadre de la concession d'aménagement dont elle est bénéficiaire.

Il est rappelé que le Grand Dijon est propriétaire de la totalité de ce site, à l'exception du bâtiment radio-technique dont la propriété a, comme convenu, été conservée par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

Or, il s'avère qu'une partie du bâtiment B et une portion de couloir, d'une emprise totale d'environ 80 m², jouxtant le bâtiment radio-technique, ont été également conservées par l'INRA.

Ces emprises étant destinées à être intégrées dans l'opération de réhabilitation du site, il convient d'en régulariser la situation foncière, en procédant à leur acquisition. Compte tenu de la nature de ces biens, cette acquisition interviendra moyennant la somme symbolique de 5 €.

Il convient de préciser que le Grand Dijon s'engage à consentir l'ensemble des servitudes nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment radio-technique.

Vu l'avis de la Commission

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) des locaux cadastrés section B n° 280p, constitués d'une partie du bâtiment B et d'une portion de couloir, pour une emprise totale d'environ 80 m², situés dans le Technopôle Agro-Environnement de Bretenière « AgrOnov » ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant symbolique de 5 € ;
- **d'autoriser** la constitution au profit de l'INRA ou de toute personne qu'il se substituerait, de toute servitude nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment radio-technique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.